

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

Ville de Beaucaire (30)
Place Georges Clémenceau
30300 Beaucaire

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE****SERVICES****Section 1 : Identification de l'acheteur****Nom complet de l'acheteur :** Ville de Beaucaire (30)**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 21300032600016

Code postal / Ville : 30300 Beaucaire**Groupement de commandes :** Oui

Coordonnateur du groupement : Le pouvoir adjudicateur est un groupement de commande composé de la Commune de Beaucaire et du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Beaucaire. Le coordonnateur du groupement est la Commune de Beaucaire.

Section 2 : Communication**Moyens d'accès aux documents de la consultation**Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**Identifiant interne de la consultation :** 2022-009**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non**Nom du contact :** M Le Maire, Julien Sanchez - Tél : +33 466599003 - Mail : pierre.mariette.lopez@beaucaire.fr**Section 3 : Procédure****Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : -Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

(ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC1 ou le DUME)

-Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Capacité économique et financière : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

(ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC2 ou le DUME)

Capacités techniques et professionnelles : -Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

-Le diplôme ou certificat prouvant que le candidat à la capacité d'exercer en tant que médecin du travail (le diplôme d'études spécialisées de médecine du travail et/ou le certificat d'études spéciales de médecine du travail et/ou équivalent).

-Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Technique d'achat : Accord-cadre**Date et heure limite de réception des plis :** Vendredi 08 juillet 2022 - 12:00**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite**Réduction du nombre de candidats :** Non**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** Commune de Beaucaire, Hôtel de Ville, Place

Georges Clémenceau, 30300 BEAUCAIRE

Critères d'attribution : 1 - VALEUR TECHNIQUE 60%

1-1 Présentation du ou des médecin(s) 40%

1-2 Dispositions prises pour le remplacement des effectifs en cas d'absence 10%

1-3 Dispositions prises dans le cadre de la coordination administrative avec les services RH de la Commune de Beaucaire et du CCAS de Beaucaire 10%

2 - PRIX DES PRESTATIONS 40%

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Service de médecine de prévention pour les agents de la Commune de Beaucaire et du CCAS de Beaucaire

Classification CPV : 85147000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Service de médecine de prévention pour les agents de la Commune de Beaucaire et du CCAS de Beaucaire

Lieu principal d'exécution : Sur le territoire de la Commune 30300 BEAUCAIRE

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Retrait du dossier de consultation :

Il est remis gratuitement à chaque candidat et disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Les candidats sont invités à s'identifier lors du téléchargement du dossier, afin de pouvoir être alertés par toute modification éventuelle du DCE ou toute réponse aux questions posées par des candidats dans le cadre de la consultation.

Forme du contrat :

L'accord-cadre sans minimum et avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Commune de Beaucaire (Montant maximum annuel) : 42 000,00 € HT

CCAS de Beaucaire (Montant maximum annuel) : 8 000,00 € HT

TOTAL (Montant maximum annuel) : 50 000,00 € HT

Les montants sont identiques pour chacune des périodes de reconduction.

L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

Durée :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, à compter du 12 juin 2022 ou de la notification si celle-ci est postérieure à la date indiquée.

Reconduction :

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction

Délai d'exécution :

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces du marché à savoir un délai maximum de 8 jours entre la transmission de la demande de la visite et sa réalisation.

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget de la Ville de Beaucaire. / Budget du CCAS

Cautionnement et garanties exigés :

Sans

Forme juridique du groupement :

Article 2.2 du RC

Négociation :

Dans le cadre de la présente procédure, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats ayant présenté les meilleures offres suite à un premier classement. Les offres ne devant pas être considérées comme inappropriées.

Des négociations pourront éventuellement être engagées avec les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable. La négociation portera sur tout objet utile à l'acheteur public pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, mais elle ne devra pas modifier l'objet ou les conditions initiales d'exécution du marché qui ont fait l'objet de la mise en concurrence. La négociation pourra s'effectuer par le biais d'un entretien qui s'effectuera dans les locaux de la commune.

Le pouvoir adjudicateur pourra décider de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. Après négociation, le pouvoir adjudicateur peut décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Renseignements complémentaires :

Article 8.1 du RC

Information des candidats non retenus :

Article 8.3 du RC

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches-securises.fr>

Procédures de recours et voies de recours :

Article 8.2 du RC

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nîmes

16 Avenue Feuchères CS 88010

30941 NIMES CEDEX 9

Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis

08 juin 2022